

VAE 2010 & 2011

VAE 2010 & 2011



Au cours des années 2010 et 2011, 41 personnes ont obtenu leur diplôme suite à un accompagnement par l'IRFFE dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (24 en 2010 et 17 en 2011). Les diplômés sont légèrement moins nombreux que sur la période 2008-2009 (45).

Les trois quarts ont obtenu le diplôme d'éducateur spécialisé (31), 5 celui d'éducateur technique spécialisé et 5 de moniteur éducateur. La part des femmes est légèrement moins importante qu'au cours des années précédentes. Celles-ci représentent tout de même 59 % des diplômés (24 femmes et 17 hommes).

Un an après l'obtention de leur diplôme, **22 personnes ont répondu à une enquête sur l'insertion professionnelle**, soit un taux de réponse de 54 %. À peine la moitié des diplômés ES a répondu à l'enquête, contre 7 ME et ETS sur 10. En revanche, avec 13 femmes et 9 hommes, la répartition par sexe est respectée.

Âgés de 33 à 59 ans, **les répondants ont en moyenne 44 ans lors de l'enquête**. Les diplômés ES sont relativement plus jeunes que

les autres : 41 ans en moyenne contre 49 ans pour les ETS et 51 ans pour les ME¹.

Tous les répondants étaient en situation d'emploi avant d'entamer leur démarche de VAE. Ainsi, les raisons les ayant menés à engager une VAE sont assez uniformes. Quatre modalités sont citées par plus de la moitié des répondants :

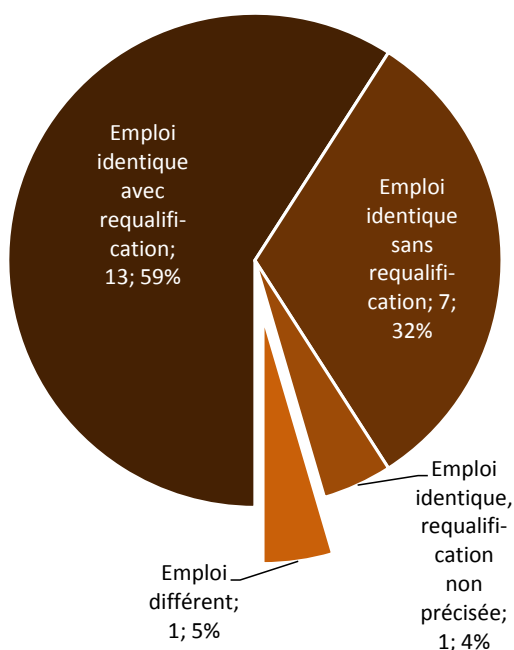
- ✓ "Évoluer dans votre métier, votre établissement" (64 %)
- ✓ "Mettre en cohérence votre niveau de diplôme avec votre niveau de responsabilité, votre fonction" (64 %)
- ✓ "Être reconnu à votre juste valeur" (55 %)
- ✓ "Valider les acquis de votre expérience pour votre propre satisfaction personnelle" (50 %)

La démarche de VAE est menée en lien avec l'emploi exercé et non pas pour trouver un nouveau travail

¹ Notons que, en formation initiale, les personnes diplômées ces mêmes années sont, en moyenne, plus jeunes de 7 ans pour les ETS, 13 ans pour les ES et 21 ans pour les ME.

Un an après l'obtention de leur diplôme par la VAE, la totalité des répondants exerce un emploi, dans le secteur social ou médico-social (82 %) ou dans le secteur sanitaire (18 %). Pour tous, sauf un, cet emploi est le même qu'avant leur démarche de VAE.

Un an après l'obtention du diplôme, l'emploi exercé est-il le même qu'avant la formation ?



Parmi eux, **près des deux-tiers ont obtenu une requalification** de leur emploi suite à l'obtention de ce nouveau diplôme. Ainsi, tous les moniteurs éducateurs exercent la fonction correspondant à leur diplôme.

En revanche, sur les 15 diplômés éducateurs spécialisés, 4 n'exercent pas cette fonction (moniteur éducateur, aide médico-psychologique, éducateur scolaire ou conseiller en activité physique et sportive) et, sur les 4 diplômés éducateurs techniques spécialisés, 2 exercent la fonction de moniteur d'atelier.

Trois répondants ne sont que « partiellement » satisfaits de leur emploi, autant au niveau de l'institution que du public accompagné. Deux d'entre eux n'exercent pas le métier pour lequel ils ont été diplômés. Notons que l'un d'eux cherche activement un autre emploi depuis de nombreux mois et a également repris une formation dans un autre domaine.

Les 8 personnes exerçant exclusivement auprès d'un public en difficulté sont toutes satisfaites de leur travail. Ce n'est pas le cas de celles travaillant auprès d'adultes malades mentaux : 2 sur 4 sont insatisfaites.

Probablement du fait de l'ancienneté de leur emploi, **tous les répondants travaillent dans la fonction publique (23 %) ou ont un contrat à durée indéterminée (77 %).** De plus, leur rémunération mensuelle moyenne est supérieure à 1700 €. Seule la personne ayant changé d'emploi perçoit un salaire plus faible que les autres.

Dans la fonction publique, les diplômés VAE sont satisfaits de leur emploi, pas de leur rémunération.

Dans la fonction publique, bien que, la majorité ait obtenu une requalification, tous estiment que leur salaire est « inférieur à [leurs] attentes ». Les salariés ne sont que 38 % à trouver leur rémunération « inférieure », les autres la jugeant « conforme à [leurs] attentes ».